



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Mairie de MACAU

Arrêté n° AR2026-0485

Autorisation d'organisation de manifestation du festival « les Gueilles de bonde » 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de MACAU,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 7 novembre fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1985 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type CTS) ;

Considérant la demande présentée par Madame TALOU présidente du festival les Gueilles de Bonde d'organiser la manifestation intitulée « Les Gueilles de Bonde » du 04 au 06 septembre 2026

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette manifestation sous réserve que l'organisateur prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants,

Arrêté :

Article 1 Autorisation :

L'association du Festival les Gueilles de Bonde représentée par Mme Valérie TALOU est autorisée à organiser le festival « Les Gueilles de Bonde » du vendredi 04 au dimanche 06 septembre 2026 sur le territoire de la commune.

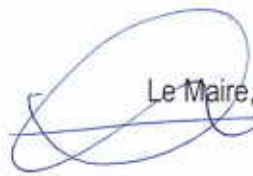
Article 2 Obligations du requérant :

- Mettre en place les moyens de secours adaptés à l'ampleur de la manifestation,
- Respecter le dispositif prévisionnel de secours dont les dispositions sont fixées par l'arrêté du 7 novembre 2006,
- Respecter l'ensemble des dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1985 pour les ERP type CTS (chapiteaux, tentes et structures),
- S'assurer que la situation climatique est compatible avec un bon déroulement de la manifestation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La police communale,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MACAU,
 - Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de MACAU,
 - Messieurs et Mesdames les organisateurs du festival,
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Macau, le 23 juillet 2026

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU

